

L'Etat est une collectivité organisée et une collectivité souveraine. Il s'agit, en effet, du seul sujet de droit qui bénéficie d'un attribut fondamental: la souveraineté (première section). Or, et bien qu'existant, un Etat ne peut survivre sans une reconnaissance. D'où l'intérêt de l'étude de la problématique de la reconnaissance internationale de la formation et de la transformation de l'Etat (deuxième section).